



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée
1^{er} avril 2016
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Dixième session

Formation Libéria

Projet de déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

I. Introduction

1. À la demande du Gouvernement libérien, le 27 mai 2010, le Libéria a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/2) pris par le Gouvernement libérien et par la Commission de consolidation de la paix a été adoptée le 16 novembre 2010, à l'issue d'une mission d'évaluation que la Commission a effectuée au Libéria. Depuis lors, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des engagements souscrits par le Gouvernement libérien et par la Commission de consolidation de la paix. La présente version actualisée de la déclaration, qui a été approuvée par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et par le Gouvernement libérien en avril 2016, décrit les objectifs prioritaires à la réalisation desquels les deux parties se sont engagées à collaborer¹.

II. Priorités en matière de consolidation de la paix à prendre en compte durant les phases de transition actuelles au Libéria

2. Durant la décennie écoulée, le Libéria a accompli d'importants progrès sur la voie de la consolidation de la paix. Au nombre des initiatives importantes qui ont été prises, on citera le cadre stratégique; le forum national « Liberia Rising 2030 »

¹ Le présent projet de déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria est une version actualisée de la déclaration initiale d'engagements réciproques établie en 2010. Ce texte a été élaboré, par une mission de la Commission de consolidation de la paix et d'experts techniques de l'ONU qui s'est rendue au Libéria en janvier 2016, et a travaillé en consultation étroite et en collaboration avec des représentants du Gouvernement libérien, du Bureau d'appui pour la consolidation de la paix à Monrovia, de la Mission des Nations Unies au Libéria, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires importants basés au Libéria.



(Libéria émergent 2030); le Programme de transformation (2013-2017); la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale (2013-2030); le processus de révision de la Constitution; l'élaboration de projets de lois portant sur les droits fonciers et l'administration foncière, la gestion locale des affaires publiques, la décentralisation et la réforme de la fonction publique. En outre, c'est en 2015 qu'a été élaboré le plan du Gouvernement libérien relatif au transfert des attributions de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Il est impératif que ces initiatives soient mises en œuvre de façon efficace. Le Libéria ne s'est toujours pas remis des effets économiques de l'épidémie d'Ebola. Il a aussi été gravement touché par la chute brutale des cours des matières premières qui constituent l'une de ses principales sources de revenus. Dans le même temps, le Gouvernement libérien doit faire le nécessaire pour que les élections prévues pour 2017 se déroulent dans le calme et avec la participation de tous.

3. Plusieurs transferts d'attributions importants interviendront durant les prochaines années et c'est dans cette perspective que la déclaration sur des engagements réciproques a été actualisée. Les élections de 2017 et le transfert au Gouvernement libérien des responsabilités en matière de sécurité qui incombait auparavant à la MINUL offrent au pays d'importantes possibilités de montrer qu'il a accompli d'énormes progrès en matière de consolidation de la paix, mais lui posent aussi des difficultés de taille. En outre, l'Organisation des Nations unies déterminera la forme optimale que devrait revêtir sa présence future au Libéria une fois que ses attributions en matière de sécurité auront été transférées au Libéria et que la MINUL aura procédé au retrait de ses effectifs.

4. Malgré les mesures importantes qui ont été prises à ce jour, d'importants obstacles demeurent. On ne s'est toujours pas pleinement attaqué à plusieurs des facteurs internes qui mettent en péril l'instauration d'une paix durable, notamment les divisions interethniques; les inégalités socioéconomiques; la corruption ainsi que l'absence de transparence et d'obligation de rendre des comptes; les taux de chômage élevés, en particulier parmi les jeunes; la polarisation de la société; le manque de confiance dans le Gouvernement, la faiblesse de la présence de l'État et la pénurie de services à l'extérieur de Monrovia; les différends fonciers; la mauvaise gestion des ressources naturelles; les troubles liés à l'attribution des concessions d'exploitation des ressources naturelles; les difficultés d'accès à la justice; la faiblesse générale de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité. Il est néanmoins possible, à l'heure actuelle, de transformer les liens qui unissent l'État à la société libérienne, en adoptant la vision positive d'une société, ouverte à tous, enrichissante sur le plan civique et véritablement capable de prévenir les conflits.

Questions intersectorielles

5. Plusieurs questions intersectorielles importantes pour l'avènement d'une paix durable au Libéria ont une incidence sur les priorités en matière de consolidation de la paix définies dans la déclaration sur des engagements réciproques. La première de ces questions est celle de la décentralisation. En février 2015, la Présidente libérienne a mis sur pied la plateforme nationale de décentralisation qui vise à décentraliser les services publics en en confiant la responsabilité aux comtés, une mesure d'une importance décisive pour la réalisation de l'objectif visé. Le renforcement de la cohésion sociale, l'établissement d'un contrat social et la

redistribution des dividendes de la paix sont aussi d'une importance capitale pour la consolidation et le maintien de la paix au Libéria.

6. Par ailleurs le Libéria a une population extrêmement jeune² et il est absolument indispensable que les jeunes, en particulier les jeunes handicapés, puissent recevoir une éducation, participer à la vie du pays et acquérir des compétences sociales, pour être en mesure d'intégrer l'économie officielle et de mener des vies productives. C'est là une condition qui doit impérativement être remplie si l'on veut relancer l'économie et s'assurer que les jeunes, femmes et hommes, puissent contribuer pleinement à la consolidation de la paix.

7. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont elles aussi des questions intersectorielles. La participation de très nombreuses femmes à la vie politique et socioéconomique, sur un pied d'égalité avec les hommes, demeure d'une importance capitale pour la consolidation de la paix. Le phénomène de la violence, notamment la violence sexuelle et sexiste ainsi que la violence dans la famille dont les enfants, les jeunes et les femmes continuent d'être les victimes, attestent de la persistance d'une culture de l'impunité et d'inégalités profondément enracinées.

III. Priorités en matière de consolidation de la paix

8. Les priorités en matière de consolidation de la paix qui sont définies dans la déclaration sur des engagements réciproques sont les suivantes : développement du secteur de la sécurité; renforcement de l'état de droit; promotion de la réconciliation nationale; tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017. Bien que le Gouvernement libérien et ses partenaires aient accompli des progrès non négligeables dans tous ces domaines depuis l'adoption de la première déclaration sur des engagements réciproques en 2010, un appui supplémentaire permettra de renforcer la transition en matière de sécurité qui s'opère au Libéria et d'en garantir la viabilité.

9. Le Gouvernement libérien a adopté une approche de la sécurité axée sur la population, complète, adaptée à chaque situation et orientée vers la prévention, qui vise à mieux protéger et à autonomiser davantage l'ensemble des populations et des communautés, afin d'aider celles-ci à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettent leur survie, leurs moyens de subsistance et leur dignité et à y remédier, à identifier et à traiter les très nombreux problèmes intersectoriels qui nuisent à leur survie, à leur mode de subsistance, à leur sécurité et à leur dignité. Cette approche plus globale du renforcement de la sécurité suppose une prise en mains de la question par le Libéria et affermit les solutions nationales qui sont compatibles avec les réalités locales. Elle tient également compte des liens existant entre la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme, et prend aussi en considération les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle met en outre l'accent sur la nécessité de resserrer les liens unissant l'État à la société pour mieux consolider la paix, notamment en affermissant le système national de protection des droits de l'homme, en œuvrant en faveur d'une plus grande ouverture politique, en offrant à la population, en particulier aux femmes et

² Les moins de 36 ans représentent 79 % du total la population (Liberia Demographic and Health Survey, 2013).

aux jeunes, un accès aux services ainsi qu'à plus de débouchés économiques, et en faisant fond sur les domaines prioritaires ci-après.

Développement du secteur de la sécurité

10. Dans la stratégie de sécurité nationale de la République du Libéria et dans son Programme de transformation, le Gouvernement libérien a défini l'orientation future du secteur de la sécurité. Dans la stratégie, les citoyens sont placés au centre d'un nouveau dispositif qui fait des droits de l'homme un élément essentiel de la sécurité nationale et vise à aborder la question de la sécurité d'une façon humaine et globale. En outre, il est souligné que le maintien de la paix et de la sécurité au Libéria est une responsabilité commune qui incombe aussi bien aux citoyens qu'à l'État. Les carences dont souffrent actuellement les organismes de sécurité qui opèrent au Libéria, notamment la pénurie de ressources humaines, le manque de coordination et la concentration insuffisante des moyens judiciaires et des services de sécurité à Monrovia, la corruption endémique, l'impunité et l'absence de responsabilisation, sont dûment constatées dans le Programme de transformation. Il y est demandé que l'on fasse montre de volonté politique, en œuvrant en faveur d'une culture de service communautaire, d'un accroissement du montant des ressources budgétaires allouées au développement du secteur de la sécurité, d'une modification des normes et des valeurs sociales, d'une participation accrue de tous les pans de la société ainsi que de la création de mécanismes de responsabilisation. Le Gouvernement libérien procède actuellement à l'examen du Programme afin de tenir compte des tendances actuelles et de facteurs d'une importance décisive comme le retrait progressif des effectifs de la MINUL et le relèvement après l'épidémie d'Ebola.

Renforcement de l'état de droit

11. Les objectifs ci-après figurent au nombre des principaux objectifs énoncés dans le Programme de transformation : rendre les institutions juridiques plus efficaces et en accroître l'intégrité; faciliter l'accès équitable à la justice; et renforcer l'état de droit. Malgré les progrès accomplis avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, le Libéria continue de se heurter à des difficultés considérables qui empêchent ses citoyens d'avoir pleinement confiance dans le système judiciaire. Le système de justice pénale présente des carences systémiques, en particulier dont un dispositif restreint de contrôle interne, des procédures administratives déficientes, une enveloppe budgétaire insuffisante, un cadre juridique obsolète, une stratégie de réforme inexistante, ainsi que des capacités humaines et institutionnelles limitées. En outre, les liens qui existent entre le système de droit écrit et le système de droit coutumier demeurent flous, tout comme les différences qui séparent ces deux systèmes. Ces lacunes font que le public a peu confiance dans la capacité du système de justice de faire prévaloir l'état de droit et de maintenir l'ordre. Elles ont aussi pour effet de prolonger les périodes de détention provisoire, contribuant ainsi au surpeuplement des prisons ainsi qu'à la dégradation des conditions d'incarcération et de sécurité régnant dans ces centres de détention.

12. Compte tenu de la transition en matière de sécurité qui s'opère au Libéria, il sera indispensable de calculer le montant des fonds nécessaires à la réalisation des principaux objectifs à moyen et à long terme visés au titre des domaines prioritaires définis dans la déclaration sur des engagements réciproques, pour pouvoir procéder

en toute connaissance de cause à l'allocation des ressources budgétaires et aiguiller l'aide internationale.

Promotion de la réconciliation nationale

13. Dans la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale (2013-2030), qui a été élaborée au terme d'intenses consultations menées dans l'ensemble du pays, la réconciliation au Libéria a été définie comme un processus pluridimensionnel visant à surmonter les clivages sociopolitiques et religieux; à rétablir et à transformer certains liens; à panser les blessures physiques et psychologiques causées par la guerre civile; à reconnaître et réparer certaines injustices historiques et structurelles, notamment les causes profondes du conflit comme les politiques ethniques, l'exclusion religieuse, sociale et régionale, la corruption, l'impunité et les violations des droits de l'homme. Il est essentiel de traiter efficacement ces questions si l'on veut renforcer la sécurité en œuvrant au bien-être des particuliers et des communautés.

14. La Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale (2013-2030) s'aligne sur le programme « Vision 2030 » du Libéria ainsi que sur d'autres processus de consolidation de la paix en cours. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été adopté en 2015, sert de canevas pour la mise en œuvre de cette stratégie que le Gouvernement propose de modifier de sorte qu'elle puisse remédier plus efficacement aux multiples problèmes socioéconomiques actuels comme la pauvreté, la cohésion sociale et la gestion locale des affaires publiques. Ces changements aideront à créer, à l'échelle locale, des capacités de faire face au conflit, voire à renforcer ces aptitudes, par la voie de mécanismes efficaces de règlement des différends efficaces et de mesures visant à assurer la sécurité alimentaire et à offrir un accès à des moyens de subsistance, aux services de base et aux services publics. Le Gouvernement cherche aussi à intensifier l'action menée depuis 2011 en vue de renforcer les mécanismes locaux et traditionnels de consolidation de la paix, en restructurant et en décentralisant les comités de paix créés dans les comtés, qui agiront désormais à l'échelle des districts, voire des communautés, et en élaborant un mécanisme national d'alerte et d'intervention rapides à même d'anticiper efficacement les menaces et d'y répondre au plus vite. Il est aussi essentiel de s'assurer que les hommes et les femmes aient accès sur un pied d'égalité à ces comités et que les doléances des femmes (notamment celles qui ont trait aux violences sexistes) soient dûment prises en compte. Pour aboutir à une paix et à une réconciliation durables, il faut renforcer les liens qui existent entre des réformes en cours comme la décentralisation et la réforme de la Constitution.

Tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017

15. Si le bon déroulement des scrutins présidentiels de 2005 et de 2011 et des élections législatives de 2011 et de 2014 a offert au Libéria l'occasion d'éprouver la solidité de sa démocratie et de la revigorer, les élections de 2017 revêtent elles aussi une importance toute particulière dans la mesure où elles devraient lui permettre d'affermir encore ses institutions démocratiques par la voie d'un processus de transition pacifique. Alors que le Gouvernement et la Commission électorale nationale ont déjà commencé à préparer ces élections, il importe que les préparatifs s'appuient sur un calcul réaliste des coûts qui tienne compte tout à la fois des ressources financières nécessaires à la tenue d'élections démocratiques et de la

marge de manœuvre budgétaire réduite dont dispose le pays. Le succès des élections de 2017 pourrait ainsi aider à améliorer davantage la gestion des affaires publiques, à mieux promouvoir la réconciliation et à renforcer encore la sécurité. Pour aboutir à ce résultat, le Gouvernement et la Commission électorale nationale devront déployer des efforts concertés en vue d'informer le plus grand nombre de personnes possible de la tenue des prochains scrutins et de la nécessité d'y participer, par la voie de vastes programmes d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs. Il faudra aussi prendre des mesures préventives allant de la mise en place de mécanismes officiels renforcés et simplifiés pour le règlement des différends électoraux à l'institution de modalités de communication régulière entre les forces de sécurité et la population, notamment les femmes et les jeunes.

IV. Engagements réciproques

16. Le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix s'engagent à prendre les mesures et les initiatives prioritaires ci-après à l'appui de la consolidation de la paix au Libéria. Ce faisant, les deux parties conviennent que la responsabilité principale de la consolidation de la paix et du développement incombe, au premier chef, au Gouvernement et au peuple libériens.

A. Engagements souscrits par le Gouvernement libérien

Développement du secteur de la sécurité

17. Le Gouvernement prend les engagements suivants :

a) Accélérer la mise en œuvre du Plan du Gouvernement libérien pour le transfert des attributions de la MINUL et donner la priorité à une stratégie gouvernementale d'ensemble qui permette de mener à bien la transition dans les meilleurs délais, au plus tard le 30 juin 2016;

b) Renforcer l'architecture du secteur de la sécurité et en améliorer la gouvernance, en accélérant les réformes législatives et politiques, notamment l'adoption et l'application de la loi sur la police, de la loi sur les services d'immigration et de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, et en engageant des réformes organisationnelles qui se traduisent par une restructuration, un réajustement et une décentralisation des institutions chargées du secteur de la sécurité, et à la prise en compte de la question de l'équité entre les sexes dans ces institutions;

c) Veiller à ce que des ressources financières adéquates soient allouées aux institutions qui jouent un rôle central dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'état de droit;

d) Développer la coopération des communautés avec le secteur de la sécurité, notamment en régularisant les mécanismes de concertation disponibles à cette fin et en veillant à la participation de représentants des femmes et des jeunes, dans le cadre de partenariats coordonnés et grâce à un contrôle efficace du secteur de la sécurité par les civils, à des échanges d'informations et à des mécanismes d'alerte rapide;

e) Compte tenu de la vulnérabilité du Libéria face au trafic de drogue et d'armes, à la traite des êtres humains et aux flux financiers illicites, adopter une approche stratégique des questions de sécurité régionales et de la criminalité transnationale, prévoyant notamment la création de partenariats régionaux et mondiaux et un appui à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

f) Procéder, sur la base de l'examen des dépenses publiques de 2013, à un examen financier pour calculer le montant minimal des ressources financières requises et allouer, pour les cinq prochaines années, les fonds budgétaires nécessaires à la réforme, à la restructuration et au bon fonctionnement du secteur de la sécurité, en vue d'assurer la protection de la population, le respect de l'état de droit, la réconciliation nationale et la tenue des élections en 2017.

Renforcement de l'état de droit

18. Le Gouvernement prend les engagements suivants :

a) Remédier aux carences systémiques et persistantes du système de justice pénale, en tenant compte des recommandations acceptées à l'échelle nationale;

b) Promouvoir l'adoption et l'application de textes de lois fondamentaux comme la loi sur les droits fonciers (*Land Rights Act*), la loi relative à l'autorité foncière (*Land Authority Act*), la loi sur la gouvernance locale (*Local Governance Act*), le projet de loi sur l'équité du traitement des deux sexes (*Gender Equity Bill*), la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (*Whistle Blowers Protection Act*) et la loi sur les infractions de corruption (*Corrupt Offences Act*);

c) Faire avancer rapidement le processus de réforme constitutionnelle, par la voie d'une solide éducation civique et d'une participation dynamique de la société civile;

d) Harmoniser les systèmes de droit écrit et de droit coutumier, notamment en élaborant un nouveau cadre législatif qui tienne compte de la disposition constitutionnelle stipulant que toutes les personnes sont égales devant la loi et ont, à ce titre, droit à un traitement égal, eu égard en particulier aux lois en vigueur dans tout le pays, afin de garantir à tous les Libériens un accès à la justice;

e) Promouvoir la justice transitionnelle en concourant au lancement d'une campagne d'information vigoureuse visant à faire savoir que les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises au Libéria sont passibles de poursuites devant les tribunaux étrangers, et en faisant appel à deux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales et englobant notamment des questions comme la justice transitionnelle, le droit à la vérité ou la garantie de non répétition.

Promotion de la réconciliation nationale

19. Le Gouvernement prend les engagements suivants :

a) Accélérer la révision et la mise en œuvre de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale au Libéria (2013-2030), notamment le projet d'histoire nationale et l'examen des symboles nationaux, afin de promouvoir l'unité nationale;

b) Veiller à ce que soit appliquée la législation touchant à la décentralisation et à la réforme foncière, y compris la loi sur la gouvernance locale (*Local Governance Act*), soit appliquée, de sorte que le public puisse reprendre et garder confiance dans le Gouvernement et dans ses institutions, que la cohésion sociale soit renforcée et que les tensions entre les groupes soient apaisées, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017, et à ce que soient adoptés le projet de loi sur les droits fonciers qui garantira la sécurité d'occupation foncière d'une majorité de Libériens et le projet de loi relatif à l'autorité foncière libérienne qui améliorera l'administration des biens fonciers;

c) Appuyer le rôle en matière de coordination et de coopération, joué par le Bureau pour la consolidation de la paix à Monrovia, afin de s'assurer que le Gouvernement élabore et met en œuvre des programmes de paix et de réconciliation;

d) Renforcer la capacité qu'ont les principales institutions de promouvoir le dialogue national sur la paix et la réconciliation, comme l'a recommandé la Commission vérité et réconciliation dans son rapport, et privilégier les interventions visant à autonomiser les jeunes et les femmes;

e) Revoir et mettre en œuvre le plan d'information et de communication sur la consolidation de la paix et la réconciliation, afin de s'assurer le soutien massif de la population ainsi que sa participation aux programmes de consolidation de la paix et de réconciliation;

f) Aider, au moyen d'activités ciblées comme les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale, les organisations de la société civile, notamment les organisations communautaires, et plus particulièrement les associations locales de femmes et de jeunes, à participer à la planification et à la mise en œuvre de différents programmes de réconciliation et de consolidation de la paix dans tout le pays.

Promouvoir la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017

20. Le Gouvernement prend les engagements suivants :

a) Établir un budget électoral fondé sur une évaluation réaliste des moyens financiers et opérationnels dont dispose le Libéria pour assurer le bon déroulement des élections;

b) Prendre des mesures pour accroître la représentation des femmes au sein des institutions élues;

c) Lancer une vaste campagne d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs permettant d'établir un lien entre les thèmes de la participation démocratique et de l'inclusion, et des questions plus générales telles que la réconciliation, l'état de droit et la sécurité, dans le contexte d'ensemble de la consolidation de la paix;

d) Instituer une série de mécanismes de concertation permettant aux entités des forces de sécurité chargées de veiller au bon déroulement des élections de 2017 de dialoguer, avec la population locale, l'accent étant mis sur la participation des jeunes, femmes et hommes;

e) Veiller à ce que les services chargés d'assurer la sécurité des élections bénéficient d'une formation et d'une préparation adaptées et à ce que les fonds nécessaires soient reçus en temps voulu, et encourager l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des candidats à la présidentielle;

Droits de l'homme

21. Le Gouvernement prend les engagements suivants :

a) Mettre en œuvre le Plan d'action national du Libéria pour les droits de l'homme ainsi que les recommandations figurant dans le rapport d'examen périodique universel du Libéria (A/HRC/30/4);

b) Donner à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme les moyens de s'acquitter de son mandat, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

B. Engagements souscrits par la Commission de consolidation de la paix

22. Pour appuyer les efforts de consolidation de la paix que le Libéria déploie à l'échelle nationale, la Commission de consolidation de la paix mènera notamment des activités de mobilisation politique et des initiatives connexes, en plaidant en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires, et en encourageant toutes les parties prenantes à coordonner leur action. Elle continuera de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix et de servir de cadre de dialogue à l'ensemble des parties concernées. En outre, elle est fermement résolue à œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques ci-après, en étroite collaboration avec le Gouvernement libérien et d'autres partenaires :

a) Susciter un intérêt durable en faveur du Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès accomplis à ce titre, mais aussi les défis, les risques et les possibilités qui y sont associés;

b) Mobiliser les ressources nécessaires au financement des objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix qui sont recensés dans la déclaration sur des engagements réciproques;

c) S'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle prête une attention et un appui durables aux élections de 2017;

d) Continuer de jouer un rôle d'accompagnement politique en vue de susciter un intérêt durable pour les problèmes liés à la consolidation de la paix qui se posent dans le contexte de la transition en matière de sécurité en cours au Libéria;

e) Encourager les partenaires, notamment la société civile, à participer largement aux activités de la Commission de consolidation de la paix par l'intermédiaire desquelles il est possible de mobiliser un appui en faveur du Libéria;

f) Plaider en faveur de la participation sur un pied d'égalité des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à tous les domaines de la vie politique,

économique, sociale et culturelle et montrer que c'est là une condition indispensable à l'avènement d'une société équitable et ouverte à tous;

g) Euvrer avec certains acteurs régionaux, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, afin de tirer parti de leur action pour instaurer une paix durable Libéria;

h) Donner au Gouvernement et au peuple libériens des conseils sur les enseignements tirés de l'expérience acquise ailleurs qu'au Libéria, dans des situations analogues, tout en usant de son influence politique pour aider à assurer le succès des initiatives qui reproduisent ces types d'expérience;

i) Préalablement aux délibérations du Conseil de sécurité sur le mandat futur de la présence de l'ONU au Libéria, organiser un forum de parties prenantes sur le Libéria qui examinera les priorités en matière de consolidation de la paix et formulera, à l'issue de cet examen, des conseils succincts et ciblés à l'intention du Conseil de sécurité, si ce dernier le demande;

j) Aider à appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le Libéria, en œuvrant au respect des engagements susmentionnés, en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux dont des institutions financières internationales; en encourageant l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties concernées à coordonner efficacement l'appui qu'elles fournissent à la mise en œuvre des stratégies nationales; en multipliant les contacts avec d'autres parties prenantes internationales.

V. Examen des engagements souscrits par le Gouvernement libérien et par la Commission de consolidation de la paix

23. Le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix conviennent de procéder à un premier examen de la présente déclaration durant l'année qui suivra son adoption, et d'entreprendre un examen plus approfondi, dans un délai d'un an après la mise en place du nouveau Gouvernement.